



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officiers

Question écrite n° 50075

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les effectifs budgétaires d'officiers généraux en activité au 1er janvier 2004. Il souhaiterait connaître, en regard du nombre de ces personnels répartis par grade ou appellation d'équivalence dans les armées et les services communs : d'une part, le nombre précis de ceux servant à titre conditionnel, c'est-à-dire confirmer, infirmer, ou rectifier les chiffres publiés dans le rapport du 29 octobre (page 64) de la commission de révision du statut général des militaires, soit quarante postes environ dans les armes et une cinquantaine dans les services ; d'autre part, l'indication de durée de ces « conditionnalats » acceptés par les intéressés, pratique administrative pouvant varier de six mois à cinq ans : précision donnée en page 46 du rapport cité.

Texte de la réponse

Les effectifs réalisés d'officiers généraux, répartis par arme ou service commun et par grade ou appellation d'équivalence, en activité au 1er janvier 2004 figurent dans les tableaux suivants :

	OFFICIER DES ARMES	COMMISSAIRE			TOTAL	POURCENTAGE de généraux servant à titre conditionnel
	Général de division	Général de brigade	Commissaire général de division	Commissaire général de brigade		
Armée de terre	77	120	6	9	212	100
Armée de l'air	26	47	3	5	81	100
Gendarmerie nationale	13	30	-	-	43	100

	OFFICIER de la marine		COMMISSAIRE		IETTM (ingénieur des études et techniques des travaux maritimes)	TOTAL	POURCENTAGE de généraux servant à titre conditionnel
	Contre-amiral	Vice- amiral	Commissaire général de 1re classe	Commissaire général de 2e classe	Ingénieur général de 2e classe		
Marine nationale	34	21	2	7	1	65	96

	MÉDECIN			PHARMACIEN		VÉTÉRINAIRE	
	Médecin général des armées	Médecin général inspecteur	Médecin général	Pharmacien général inspecteur	Pharmacien général	Vétérinaire général inspecteur	Vétérinaire général
Service de santé des armées	2	17	33	1	2	1	-

	DENTISTE	OFFICIER DU CORPS technique et administratif		
			TOTAL	POURCENTAGE de généraux servant à titre conditionnel
	Chirurgien dentiste	Général de brigade		
Service de santé des armées	-	1	57	93

	INGÉNIEUR GÉNÉRAL de 1re classe	INGÉNIEUR GÉNÉRAL de 2e classe	TOTAL	POURCENTAGE de généraux servant à titre conditionnel
Service des essences des armées	1	3	4	100

	INGÉNIEUR de l'armement		IETA (ingénieur des études et techniques de l'armement)	OFFICIER du corps technique et administratif	TOTAL	POURCENTAGE de généraux servant à titre conditionnel
Délégation générale pour l'armement	Ingénieur général de 1re classe	Ingénieur général de 2e classe	Ingénieur général de 1re classe	Ingénieur général de 2e classe		
	58	73	3	1	135	96

Au total, les officiers généraux nommés ou promus à titre conditionnel représentaient, au 1er janvier 2004, 98 % des effectifs d'officiers généraux en activité (hors contrôle général des armées). Ces conditionnalats ont été accordés pour une durée variant de six mois à cinq ans. En outre, s'agissant de la proposition de la commission de révision du statut général des militaires (SGM) de « consentir un sureffectif temporaire afin de régulariser progressivement la situation des officiers généraux qui servent actuellement à titre conditionnel », elle n'a pas été retenue dans le projet de loi portant sur le nouveau SGM, actuellement soumis au Parlement. Pour autant, la situation particulière des officiers généraux et colonels ayant fait l'objet d'une nomination sous conditionnalat est prise en compte par l'instauration de mesures transitoires. Le projet de loi prévoit la suppression progressive du conditionnalat d'ici au 31 décembre 2010. Cette période permet d'assurer l'extinction de ce mode de gestion tout en préservant, pour les militaires à potentiel devant être nommés ou promus, des conditions d'avancement et de départ satisfaisantes. Ce dispositif transitoire n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part du Conseil d'État dans son avis rendu au Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50075

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8568

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 554